



**La Farouche militante des droits de l'homme, Me Alice Nkom, vient de se constituée pour la défense du journaliste Martin Camus Mimb, accusé d'avoir abusé d'une jeune femme dans son bureau à Douala.**

Un collectif des juristes, conduit par Me Dominique Fousse, avocat au barreau du Cameroun et de Paris, assurera la défense de la jeune femme devant le TPI de Douala où une plainte a été déposée contre Camus Mimb. Selon Jeune Afrique, la ligne de défense choisie est l'atteinte à l'image de la jeune fille. Une infraction contenue dans la loi sur la cyber-sécurité et la cyber-criminalité punie d'une peine d'un à deux ans de prison assortie d'une amende allant de 1 à 5 millions de F CFA.

De l'autre côté, l'on apprend que Me Alice Nkom va assurer la défense du chroniqueur sportif.

La première femme d'expression française au barreau du Cameroun ne trouve rien de mal à ce que des adultes consentants entretiennent des rapports sexuels.

**« Je n'ai pas vu une femme victime d'un harcèlement dans un bureau par le propriétaire du bureau. Je n'ai pas vu qu'on a forcé quelqu'un. Je n'ai pas vu qu'une des personnes n'était pas consentante. A partir de ce moment, je ne peux plus continuer à perdre mon temps à regarder si les gens sont heureux de faire l'amour ensemble »,** a-t-elle expliqué.

L'avocate des LGBT du Cameroun juge par contre illégale, la diffusion des photos de nudité de la jeune Malicka. Elle estime qu'il s'agit en l'espèce d'un cas de violation du droit à l'image. Elle ne trouve pas matière à agir car selon elle, c'est à la victime de se plaindre.

**«Une des personnes au moins peut revendiquer le droit à l'image. C'est à la personne dont on a violé le droit à l'image de se plaindre. En général cela ne se solde pas par des peines d'emprisonnement. Ça se solde par des amendes »**, ajoute l'avocate des LGBT.